



Commune - SAINT-MANDE

Analyse financière simplifiée 2018

TRES. NORD VAL-DE-MARNE



Introduction

L'analyse financière présentée dans ce rapport concerne le budget de la ville de Saint Mandé.

Il s'agit d'une analyse rétrospective qui se concentre sur l'année 2018 tout en gardant en perspective les résultats financiers des années 2016 et 2017. Pour éclairer la situation de la commune, des comparaisons au niveau régional et départemental illustrent la position de la ville de Saint Mandé dans la strate des communes de 20.000 à 50.000 habitants.

Principaux constats

La qualité de la gestion de la commune de Saint Mandé confirme en 2018, comme pour les années précédentes, la très bonne maîtrise de son fonctionnement courant.

Ainsi, au-delà des équilibres essentiels entre les dépenses et les recettes, cette saine gestion permet de dégager une capacité de financement appréciable pour ses projets d'investissement.

A ce titre, l'opération de projet urbain partenarial et la création du nouvel équipement municipal d'envergure, à vocation économique, culturelle et sociale, a pu voir le jour et se développer en 2018 sans aucune difficulté financière ou budgétaire pour la commune.

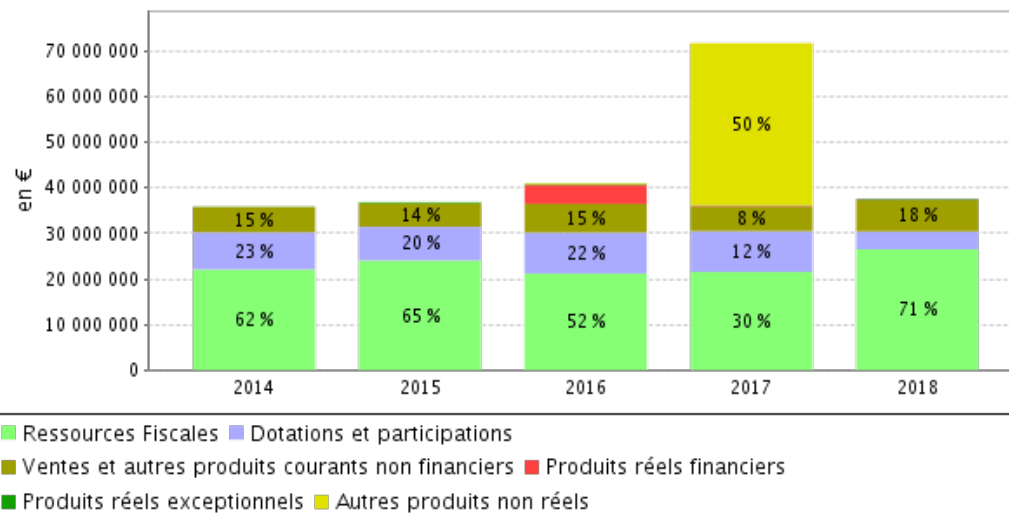
Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

En 2018, les produits réels de fonctionnement se sont élevés à 37,55 millions. Par rapport à 2017, ils affichent une progression globale substantielle de 3,8% (1,39 millions) qui recouvre des évolutions différenciées. Ainsi, les produits de la fiscalité ont augmenté de 4,98 millions principalement avec le reversement de la Métropole du grand Paris (4,45 millions), les dotations et participations ont baissé de 5 millions, les produits du domaine ont progressé de 1,44 millions notamment par une hausse des recettes de voirie.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence	Département	Région
Ressources Fiscales	1 170	1 191	1 108	993
Dotations et participations	172	247	317	309
Ventes et autres produits courants non financiers	299	155	165	135
Produits réels financiers	5	3	6	4
Produits réels exceptionnels	8	26	13	14

Strate de référence :

Population : 22665

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2018	
Ressources Fiscales	105,50 %
Dotations et participations	98,25 %
Produits courants	112,43 %
Produits financiers	100,00 %

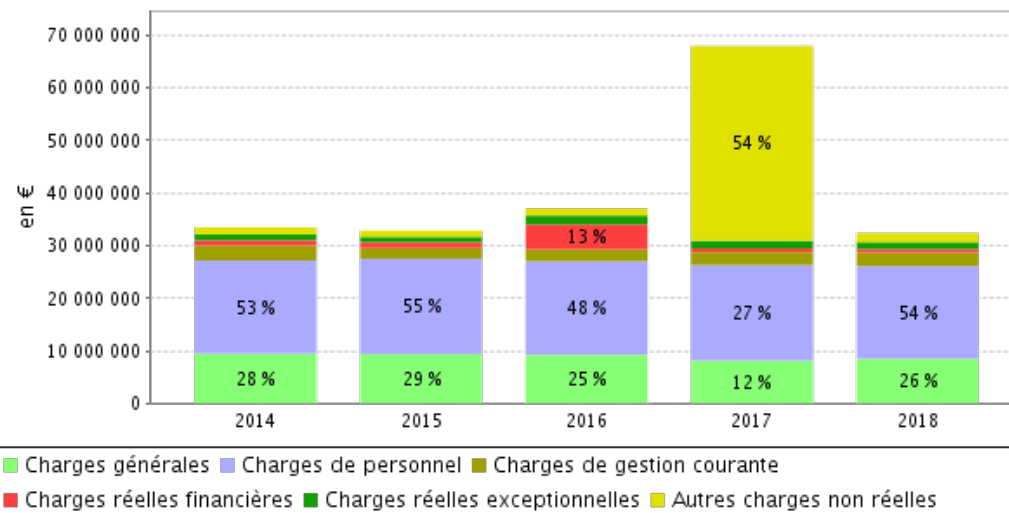
Les réalisations en recette de fonctionnement sont supérieures aux prévisions sauf pour les dotations qui clôturent avec un faible écart (70.000 euros). Ces taux de réalisation soulignent la bonne adéquation entre les prévisions budgétaires et leurs réalisations.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges réelles de fonctionnement sont en baisse de 0,9% par rapport à 2017 pour s'établir à 30,7 millions d'euros en 2018. Ce résultat souligne la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il confirme l'effort continu à contenir les charges de personnel (-3,1% en 2018) qui constituent le poste principal de dépense et dont le niveau se situe en l'occurrence au-dessous de la strate régionale. Les charges financières sont également en baisse.

Les dépenses de subventions et participations et autres charges affichent des progressions peu significatives en volume.

REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	377	325	334	287
Charges de personnel	775	760	818	754
Charges de gestion courante	113	293	211	181
Charges réelles financières	30	29	35	31
Charges réelles exceptionnelles	57	9	10	11

Strate de référence :

Population : 22665

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2018

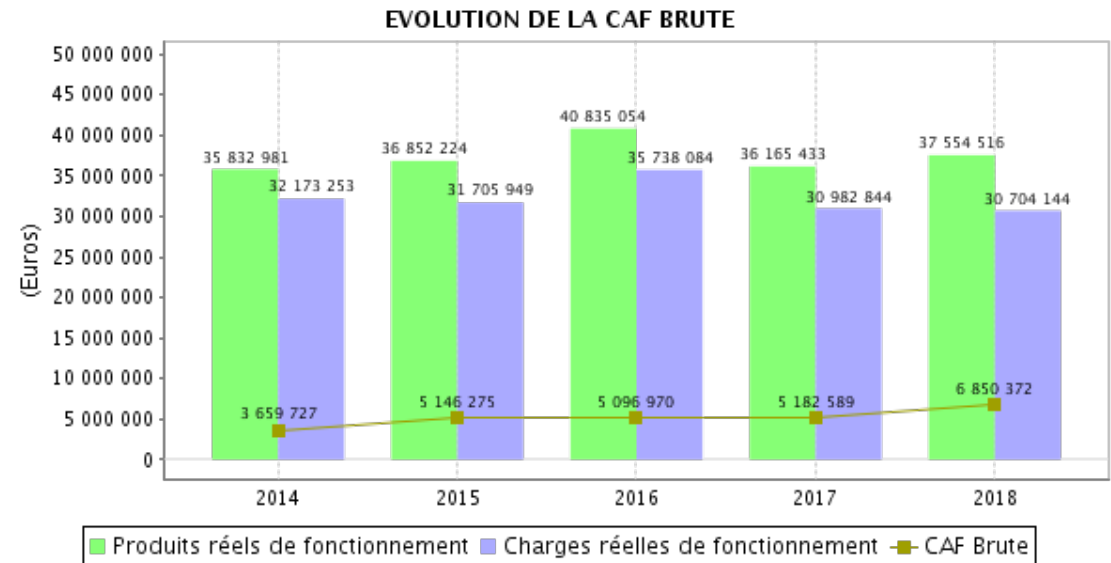
Charges générales	91,30 %
Charges de personnel	94,72 %
Charges de gestion courante	96,28 %
Charges réelles financières	99,83 %

Les prévisions en dépense ont été correctement et prudemment évaluées, ce qui souligne la bonne maîtrise de la prévision budgétaire.

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

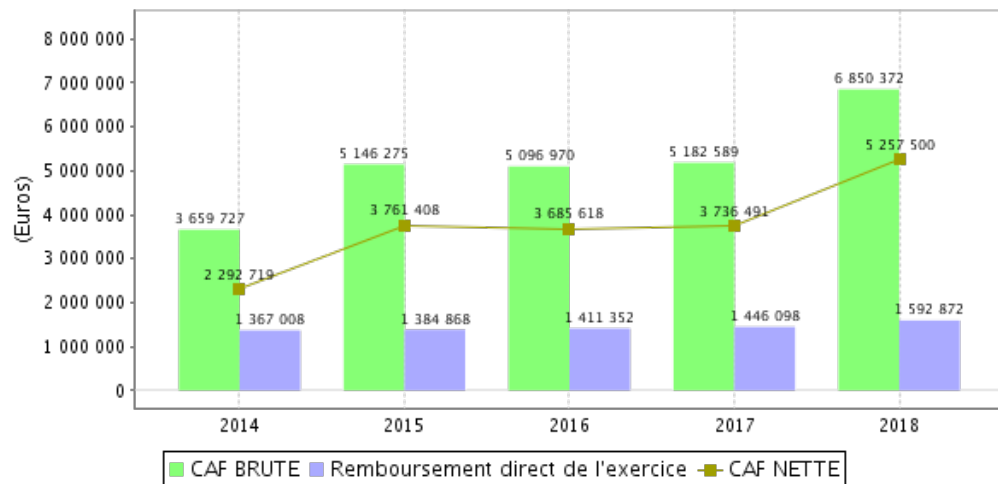


L'effet conjugué de l'augmentation des produits réels et de la baisse des dépenses réelles de fonctionnement a permis d'accroître significativement la capacité d'autofinancement brute (+1,67 millions, soit +32,2%).

Ainsi, la commune dégage une CAF brute de 302 euros par habitants. Elle se situe bien au dessus du niveau de la strate régionale (200 euros/hab.).

Dans le même esprit, le ratio des charges obligatoires rapportées aux produits de fonctionnement confirme que la gestion courante de la collectivité dégage des équilibres favorables et lui autorise une marge de manœuvre appréciable pour la réalisation de ses projets.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

L'évolution de la CAF nette dépend du profil de remboursement de la dette. La progression de ce poste est linéaire, en conséquence la CAF nette suit la courbe ascendante de la CAF brute.

Ainsi, la collectivité dégager, comme pour les années précédentes, et plus fortement en 2018, des ressources internes appréciables pour financer ses investissements.

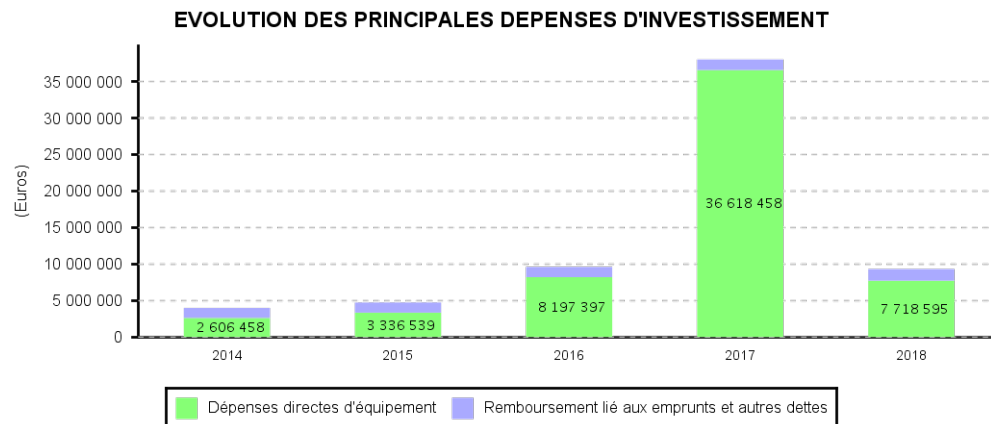
Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement continuent leur évolution dynamique et maîtrisée, notamment grâce au projet CRESCO.

Ainsi, le niveau des dépenses d'équipement par habitant est proche de celui de la strate régionale et plus élevé que les strates départementales et nationales.

En volume, les dépenses directes d'équipement représentent 81% des dépenses d'investissement. Le solde concerne le remboursement en capital de la dette qui se limite à 19% et se situe ainsi à un niveau par habitant nettement inférieur aux différentes strates de comparaison.

Le niveau de consommation des crédits budgétaires se situe à 51% en 2018. Un rattrapage est donc prévisible en 2019.



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	340	302	348	323
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	70	119	120	107

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2018

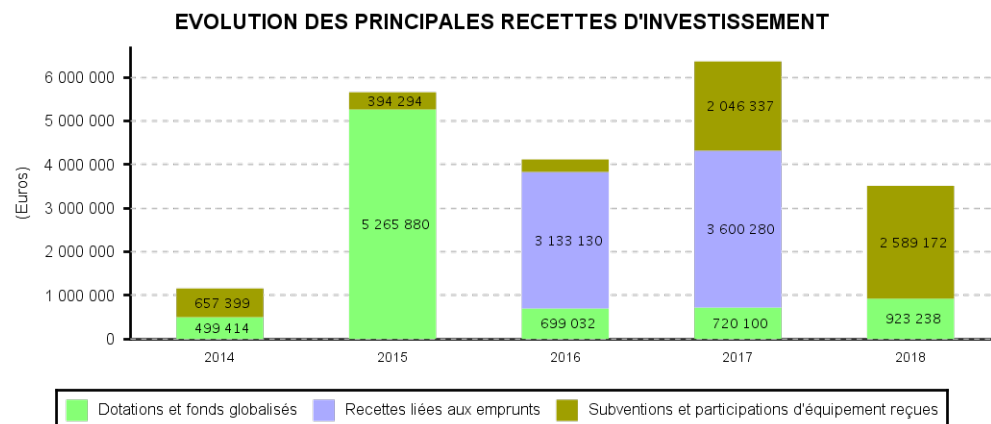
Dépenses directes d'équipement (1)	51,00 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,88 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le profil des recettes d'investissement est variable selon les années.
En 2018, le FCTVA et la taxe d'aménagement constituent 26% des recettes d'investissement.

La plus grande part des recettes d'investissement résulte de la convention de projet urbain partenarial relative à l'aménagement du site CRESCO-FLORESCO. Elle représente 74% des recettes d'investissement de 2018.



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	40	58	62	53
Recettes liées aux emprunts	0	84	84	82
Subventions et participations d'équipement reçues	114	58	59	60

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2018

Dotations et fonds globalisés	129,31 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	95,89 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

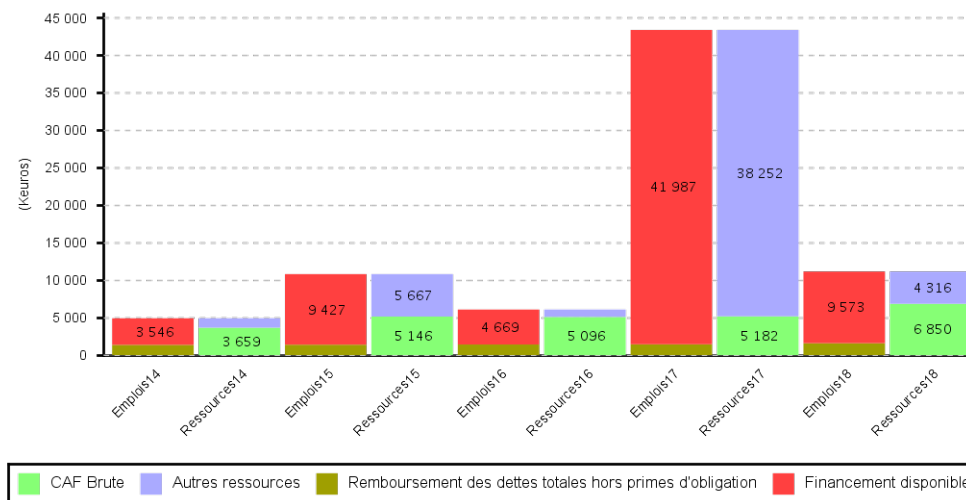
Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible

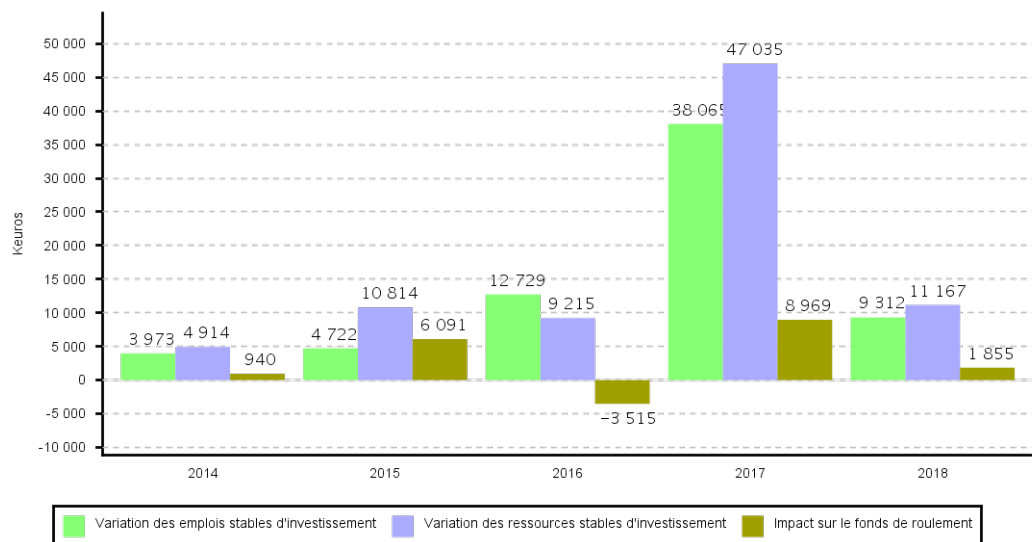


En 2018, le financement disponible s'élève à 9,57 millions. Outre la CAF, une part importante de ce financement disponible provient de la subvention liée au Projet Urbain Partenarial, du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Il permet de couvrir sans difficulté les investissements de l'année qui s'élèvent à 7,72 millions.

La ville n'a pas eu nécessité de recourir à l'emprunt ni à procéder à d'éventuelles cessions d'actif pour financer ses projets. De fait, les ressources d'investissement, supérieures aux emplois, viennent abonder le fonds de roulement.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Hormis l'année 2016, la ville finance ses investissements sans puiser sur ses ressources. En 2018, le solde positif du financement des investissements permet d'augmenter le fonds de roulement.

Bilan

BILAN EN 2018

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 179 129 761	Ressources propres 177 414 369	
Actif circulant 4 118 177	Dettes financières 19 914 725	Fonds de roulement net global 18 199 332
Trésorerie 20 043 635	Passif circulant 5 962 480	BFR -1 844 303

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\hspace{2cm}} \quad 20\,043\,635$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

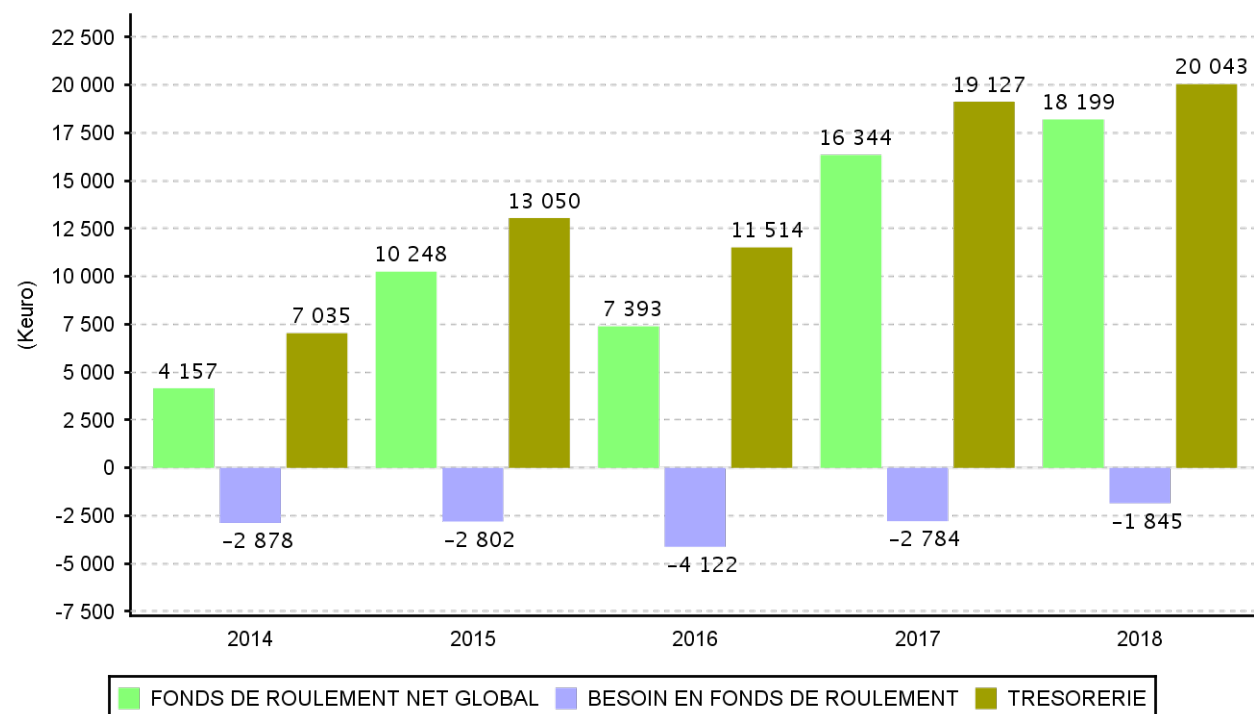
Les équilibres bilanciaux confirment la solidité financière de la commune de Saint Mandé. Le fonds de roulement est en progression de 11,3 % par rapport à 2017. Les besoins en fonds de roulement se réduisent en 2018.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

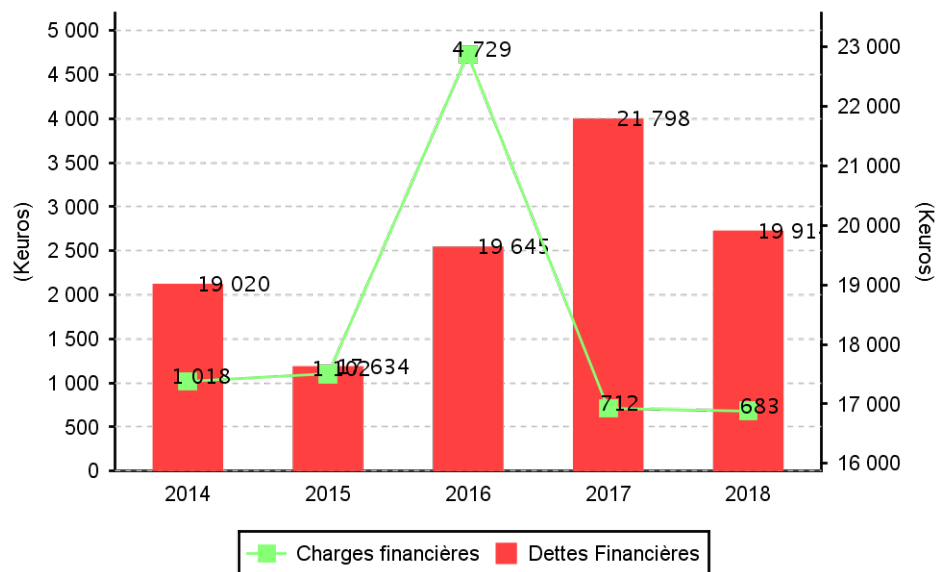
Le fonds de roulement en nombre de jour de charge réelles s'élève à 216 jours, au dessus de la strate nationale. Cette ressource de long terme constitue une ressource de trésorerie appréciable.

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



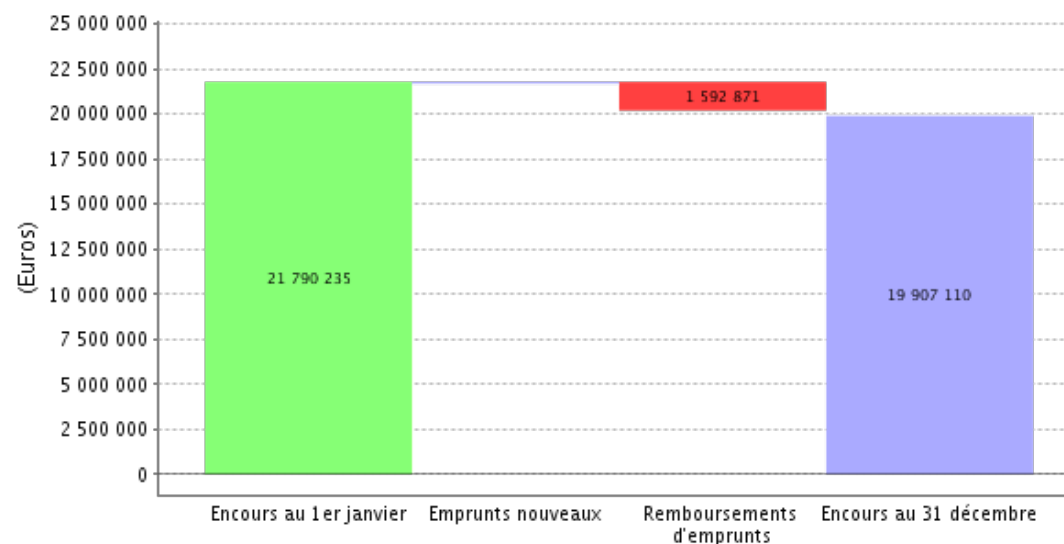
Le niveau de l'encours de la dette est revenu à celui de 2016 ainsi que les charges financières qui s'y rattachent. En cette période de taux d'intérêt bas, il pourrait être intéressant de reconsidérer certains emprunts du portefeuille de la collectivité.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de la dette diminue en 2018 du fait du remboursement en capital de la dette et de l'absence de nouveaux emprunts.

La capacité de désendettement de la commune (nombre d'années de CAF brute pour rembourser la totalité des emprunts) décroît de 4,21 à 2,91 années. La commune de Saint Mandé se situe loin de la zone de vigilance (10 années) et dispose d'une très bonne capacité de désendettement.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2018



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Eléments concernant la fiscalité directe locale

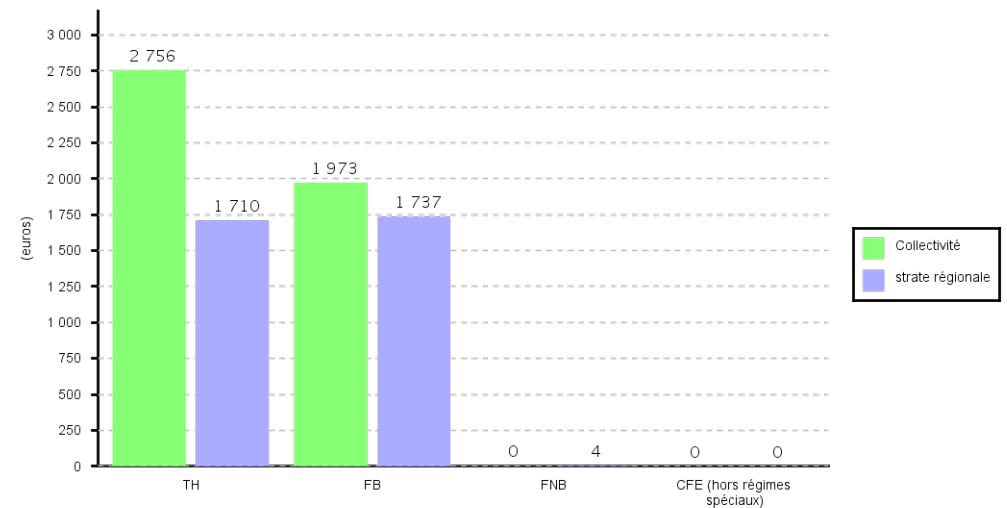
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2018 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

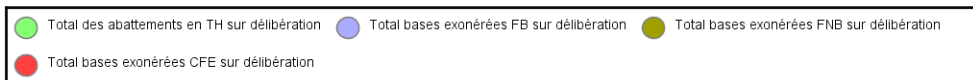
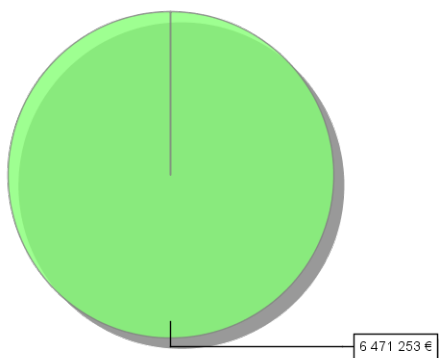
Les ressources fiscales globales se sont élevées à 26,54 millions, traduisant une hausse de 23,1% qui s'explique par le reversement de la Métropole du Grand Paris pour un montant de 4,45 millions d'euros.

Les impôts locaux (TH, TF, TFNB) ont progressé de 1,6% par le fait de l'évolution dynamique des bases, sans aucune augmentation des taux votés par la commune.

En 2018, 10797 logements étaient soumis à la taxe d'habitation. La TH constitue la principale ressource fiscale de la commune (14,48 millions). La taxe foncière a rapporté 8,4 millions.

En comparaison avec la strate régionale, les bases de la TH et de la TF sont favorables à la commune. Ainsi, la valeur locative moyenne des locaux d'habitation est de 6097 euros en 2018 contre 4865 pour la strate régionale.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2018



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

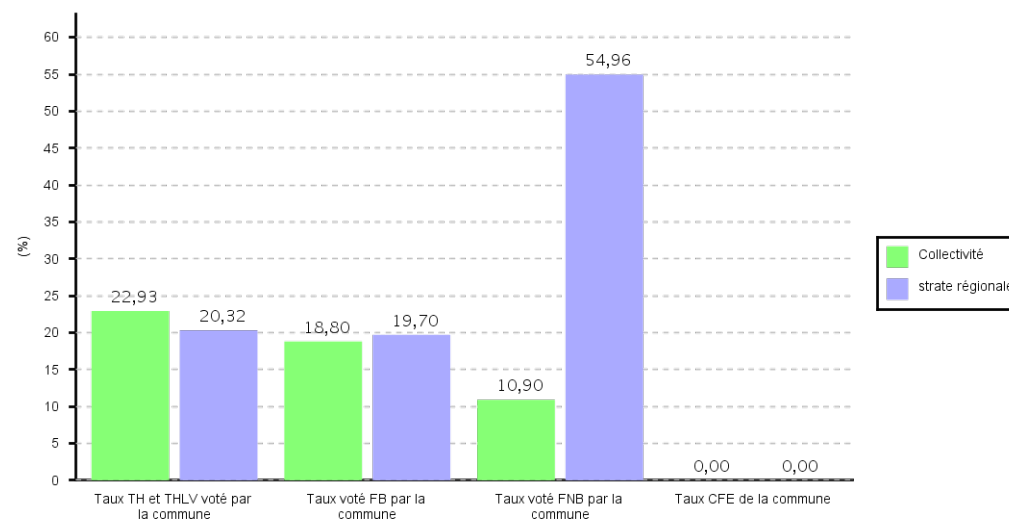
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Depuis 1980, pour la TH, la commune applique au bénéfice des personnes à charge de rang 1 et 2 un taux d'abattement obligatoire supérieure au minimum légal (20% au lieu de 10%); elle a également voté des abattements facultatifs qui au total allègent la charge fiscale des citoyens de Saint Mandé en réduisant globalement les bases d'imposition de 10%.

Les taux

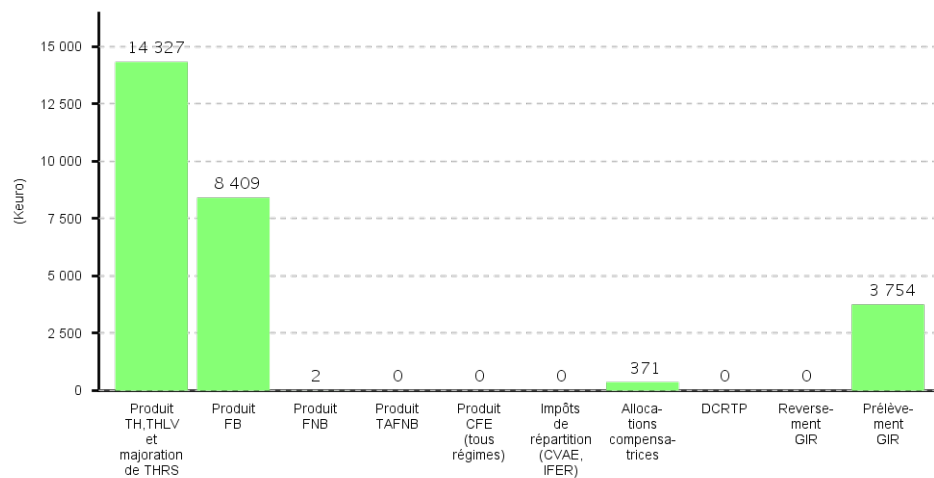
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2018



Les taux votés par la commune sont demeurés inchangés en 2018 proches de ceux de la strate régionale pour la TH et la TF sur les propriétés non bâties. Pour mémoire la taxe foncière sur les propriétés non bâties est d'un rapport négligeable (2.218 euros en 2018).

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2018



Les produits

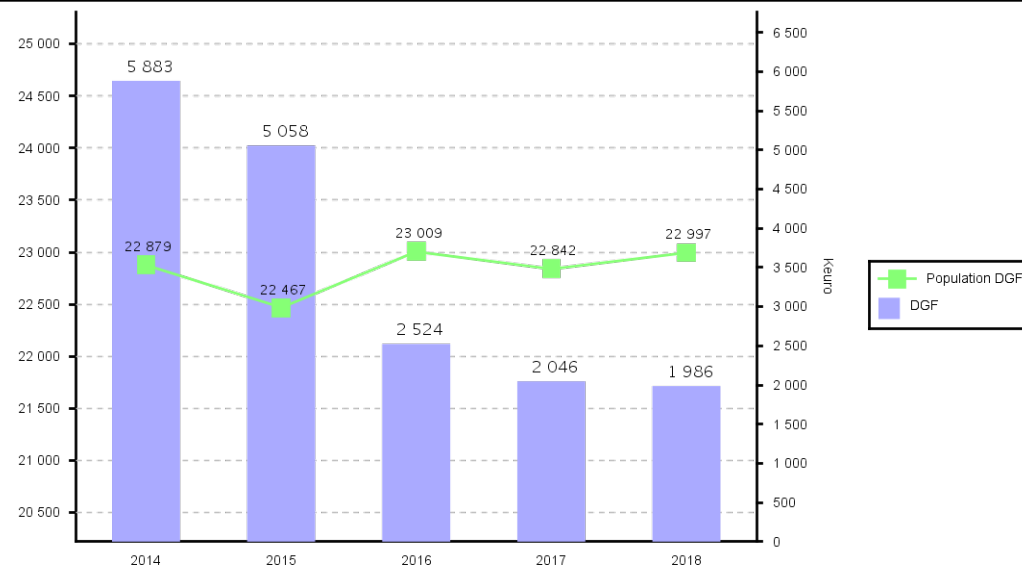
Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



La DGF s'est réduite de 2,9 % en 2018 pour s'établir à 1,986 millions. Rapportée au nombre d'habitant, elle représente 86 euros par personne, contre 90 euros en 2017.

Structure de la DGF

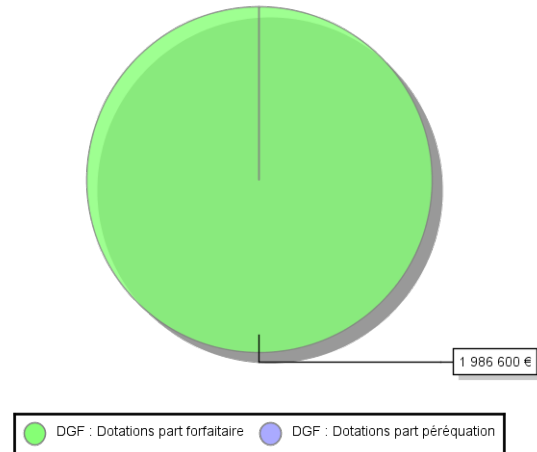
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2018



Pour la commune de Saint Mandé, la DGF repose sur la part forfaitaire uniquement, c'est à dire qu'elle est calculée par rapport à la population et à la superficie.